**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 663

**Artikel:** Entre "payses" (aide de la ville à la campagne)

Autor: Gos, Renée

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265193

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# TRENTE-DEUXIEME ANNÉE - Nº 663

ANNONCES

11 cent, le mm.

# uvement Femin

DIRECTION ET RÉDACTION

Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION
Mile Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs auteur

**ABONNEMENTS** 

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois , 3.50
ETRANGER . , 8.—
Le numéro . . . , 0.25

Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées Les abonnements partent de n'importe quelle date ...Une vraie paix doit être acquise par un effort de volonté, d'intelligence lucide, de large compréhension — et aussi par un esprit de sacrifice, mais sans toutefois que ce sacrifice se fasse au détriment des prin-cipes fondamentaux.

Pour ce mois de la Paix

## Les suffragistes à Lucerne

Assemblée comme d'habitude très nourrie Assemblée comme d'habitude très nourrie et riche en suggestions que celle que viennent de tenir nos suffragistes suisses dans le cadre de la délicieuse vieille ville, qui pour leur arrivée s'était parée de soleil et de fleurs; réception impeccablement organisée par les Lucernoises, appuyées par le président de la Municipalité, le Dr. Wey, toujours favorable aux efforts féminins; conférences intéressantes; discussions courtoises et intelligement ment menées... une fois de plus, les femmes

ressantes; discussions courtoises et intettigem-ment menées... une fois de plus, les femmes ont prouvé leurs capacités et leur savoir-faire en matière parlementaire. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous empéchent malheureusement de publier dès aujourd'hui le compte rendu dé-taillé de ces réunions qu'a bien voulu accepter de faire sour notre journal notre confrère de faire pour notre journal notre confrère, Mme Debrit, rédactrice de la Berna; mais nos lectrices ne perdent rien pour attendre notre prochain numéro qui réserve une large part aux séances de Lucerne.

## Toujours le droit de cité de la femme mariée

Les grands bouleversements ont toujours eu pour un de leurs résultats de faire surgir à l'ordre du jour le problème très complexe de la nationalité de la femme mariée. Le nouveau la nationalité de la femme mariée. Le "aouveau conflit mondial ne pouvait donc manquer de mettre cette question tout particulièrement en évidence. Aussi, pareil sujet était-il bien fait pour tenter une jeune juriste, Mile Elisabeth Frey (Soleure), Dr. en droit, laquelle en a fait son sujet de thèse. Il faut lui savoir gré d'avoir attiré une fois de plus l'attention plus spécialement des femmes sur l'actualité, nous disons plus, sur l'acuité souvent tragique de la question.

la question.

C'est avant tout du point de vue juridique et doctrinal que M<sup>10</sup> Frey expose les multiples côtés de son sujet. Les différents Etats sont loins d'appliquer les mèmes principes dans ce domaine, et cette variété de points de vue a obligé peu à peu les autres pays à faire de sérieuses entorses au principe classique qu'ils croyaient intangible, et qui consiste à déclarer que la femme qui épouse un étranger perd tout simplement sa véritable nationalité pour acquérir celle de son mari.

perd tout simplement sa véritable nationalité pour acquérir celle de son mari.

Avec le développement des relations internationales, sous la pression des intéressées ellesmèmes ou pour des raisons d'ordre politique, d'autres principes ont été peu à peu adoptés par différents Etats durant ces derniers vingtcinq ans. Certains n'ont plus admis comme une des leurs la femme étrangère qui épousait un de leurs ressortissants (citons par exemple, les Etats-Unis et la Russie). D'autres, au contraire, ont autorisé leurs ressortissantes à conserver leur nationalité première, mème si elles acquéraient la nationalité première, mème si elles acquéraient la nationalité de leur mari, de sorte que ces femmes-ci se trouvent avoir une double nationalité. Mais il serait vain d'essayer de rapporter avec clarté dans un compte rendu aussi sommaire les cas si différents qui peuvent se présenter de par si différents qui peuvent se présenter de par

<sup>1</sup> Elisabeth Frey: Ueber das Burgerrecht der Ehefrau in der Schweiz und ihren Nachbarstaaten. Ern. Lang, Zürich.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

# RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

la variété des législations. C'est bien entendu du point de vue suisse surtout que ce travail est plus particulièrement intéressant. La Suisse, en matière de nationalité de la femme mariée en mattere de nationalité de la femme marice s'en tient encore au principe classique de la perte de la nationalité pour la femme suisse qui épouse un étranger, et de l'acquisition de la nationalité suisse par la femme étrangère qui épouse un Suisse. Comme de plus en plus, la femme ne peut acquérir la nationalité de son mari, parce que la législation du pays de caluici s'y conçea en citous par exemple cerson mari, parce que la législation du pays de celui-ci s'y oppose — citons par exemple certains Etats américains — ou qu'elle ne peut l'acquérir que si elle présente au préalable une demande d'acquisition de nationalité et remplit certaines conditions — citons parmi ces cas celui de la femme suisse qui épouse un Français — nos autorités législatives ont dû prévoir d'autres dispositions.

C'est ainsi qu'il a été admis que toute femme qui ne pourrait acquérir la nationalité de son mari aurait la possibilité de rester Suis-

me qui ne pourrait acquérir la nationalité de son mari aurait la possibilité de rester Suisse. Par contre, qu'allait-on décider pour la femme suisse qui, étant dans l'obligation de faire une demande d'acquisition de la nationalité de son mari pour obtenir celle-ci, omettrait de le faire? Resterait-elle Suisse? Ce cas intéresse au plus haut point les femmes de notre pays, puisque c'est celui de la femme suisse qui épouse un Français. Les milieux féminins ont déjà souligné à plusieurs reprises la mesure draconienne prise à ce sujet par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs, disposition qui va à l'encontre de la jurisprudence rendue en la matière peu auparavant par le Tribunal fédéral.

Là, où la plus haute autorité judiciaire du pays s'est montrée compréhensive et a tranché que pareille femme conserverait sa nationalité

que pareille femme conserverait sa nationalité suisse, la plus haute autorité exécutive, char-gée momentanément de besogne législative, s'est empressée de décréter que la femme qui, s est empressee de decreter que la femme qui, le pouvant, n'aura pas présenté de demande d'acquisition de la nationalité de son mari perdra sa nationalité suisse, c'est-à-dire qu'elle sera frappée d'apatridie. Ce résultat, bien entendu, est un désastre, mais il semble peu importer à la Suisse de perdre un de ses membres fémijus. Il est par coutre intéressant de importer à la Suisse de perdre un de ses mem-bres féminis. Il est par contre intéressant de constater que dans le même temps, notre voi-sine, la France, désire garder les siens. La Française qui épouse un Suisse est en effet autorisée à rester Française, et notre pays qui confère à cette femme la nationalité suisse par mariage ne voit pas d'inconvénient à cette double nationalité.

Si ce cas d'apatridie n'est heureusement pas Si ce cas d'apatridie n'est heureusement pas fréquent, il est néanmoins inadmissible. Chacun autour de soit connaît cependant d'autres cas encore plus lamentables résultant du principe de la perte pure et simple de la nationalité suisse par la femme qui épouse un étranger. Nous voulons parler du cas de la femme d'origine suisse qui, ayant épousé un étranger chez nous ou ailleurs, se voit du jour au lendemain déclarer apatride, elle et ses enfants, parce que, pour une raison de race ou d'ordre politique, son mari se trouve dénationalisé. Bien que ces femmes soient, répétons-le, d'origine suisse, elles sont traitées dès lors comme des apatrides. Si elles résident en Suisse, elles ne sont que tolérées, ce qui implique enter autres, l'interdiction de travailler; si elles sont à l'étranger et qu'elles se tournent tout auturellement dans leur détresse vers leur pays d'origine, leur existence ne nous intéresse plus. Elles sont des réfugiées au même tirre que les autres, et ont les mêmes difficultés, non seulement pour pénétrer dans leur véritable pays, mais évalement pour seiours seiles ne sont se mêmes difficultés, non seulement pour pénétrer dans leur véritable pays, mais évalement pour seiours seiles ne sont se sièmes difficultés, non seulement pour pénétrer dans leur véritable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays, mais évalement pour seiours des réguées au même traitable pays mais des réguées au même de la contraitable pays des réguées au même des des réguées au même de la contraitable pays de la contraitable pays de la fréquent, il est néanmoins inadmissible. Chacun ture que les autres, et ont les memes difficul-tés, non seulement pour pénétrer dans leur vé-ritable pays, mais également pour y séjourner. On doit toutefois remarquer que notre pays ne s'en est point ému pour autant et qu'il ne fait rien pour venir en aide à ses ressortissan-tes apatrides.

Une autre grave conséquence de la perte de sa nationalité pour la femme suisse qui épouse un étranger réside sans contredit encore dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, cette dernière est privée de tous moyens d'existence et que, devenue étrangère par mariage à son propre pays ou canton, elle doit recourir à l'assistance du pays ou du canton de son mari, alors qu'elle n'y est souvent jamais allée, n'en connaît point la langue ni les habitudes. Comme les cantons ne connais-sent pas tous — et les pays encore moins — l'assistance au domicile, on décide très souvent purement et simplement le renvoi de l'assis-tée dans le canton qui le navs d'origine de dans le canton ou le pays d'origine du

En présence de tous ces inconvénients, ou plutôt de ces situations malheureuses, l'auteur de l'étude cherche des voies juridiques à la fois plus humaines, moins subjectives et moins fois plus humaines, moins subjectives et moins sentimentales: car, poser comme principe intangible, l'unité de nationalité pour un couple, c'est ne tenir aucun compte des contingences de la vie actuelle. Décréter qu'un être humain, en l'espèce: la femme, perd tous liens avec son pays du fait unique de son mariage, c'est, de la part du législateur, faire preuve d'un manque total d'objectivité, d'un manque de sens de la réalité des choses; c'est considèrer l'un des conjoints comme un propriétaire considère l'animal qu'il vient d'acheter; et c'est, à notre avis, tomber dans un sentimentalisme opportuniste qui se révêle néfaste, précisément non seulement à l'unité de la famille, mais surtout à l'esprit de famille la famille, mais surtout à l'esprit de famille tout court, lequel ne peut reposer que sur le respect de la personne humaine et, par consé-quent, de la particularité des deux conjoints.

quent, de la particularite des deux conjoints.

M¹le Frey relève aussi, et avec justesse, que
le principe de l'unité de la nationalité du couple ne tient aucun compte du sentiment patriètique. de la femme, sentiment qu'on s'est
efforcé de lui inculquer, mais dont elle devrait se défaire instantanément, lors de son maria-ge. Elle examine encore les différentes so-lutions adoptées déjà par certains pays, sans préconiser pourtant une forme définitive pour nôtre.

Nous souhaitons que cette étude fasse réfléchir beaucoup de femmes, et cela avant qu'elles ne soient elles-mème en face de dif-ficultés.

E. Kammacher, avocate.

#### Comité International de la Croix - Rouge

Les tàches de l'Agence centrale des Prison-niers de Guerre prennent de jour en jour des proportions plus gigantesques. Pouvez-vous bénévolement nous aider? Ou,

 $connaissez\hbox{-}vous\ dans\ votre\ entourage\ des\ personnes\ qui\ peuvent\ le\ faire\ ?$ 

Présence minimum: 8-9 heures par se-maine. La collaboration de personnes ayant quelque expérience des travaux de bureau, de

la machine à écrire ou des langues étrangères, est particulièrement désirée.

Prière de s'inscrire auprès de l'Administra-tion du personnel bénévole — C.I.C.R. — Métropole — Genève.

#### AVIS

Ceux de nos lecteurs qui ne gardent pas la collection du "MOUVEMENT" veulent-ils nous rendre le service de nous retourner le précédent nu-méro (N° 662), dont tout le stock a été épuisé par un effort de propagande spécialement important ? A chacun, merci d'avance.
L'ADMINISTRATION.

# Entre "payses"

(Aide de la ville à la campagne)

«...Vous entrez aujourd'hui au service de l'aide à la campagne. Le pays a besoin de vous pour grossir l'armée de ceux qui assurent au pays son pain.»

(Appel adressé par le prof. Wahlen aux jeunes gens et aux élèves de nos écoles)

Deux hommes issus de la terre paysanne figu-rent dans mon ascendance. L'un, de souche fran-çaise, cultivait son domaine dans la féconde campagne de la Drôme. L'autre, bon Suisse, était un simple maître-jardinier.

Quoique plusieurs générations s'interposent entre ce passé lointain et le présent, c'est de ces ancêtres inconnus, certainement, que me vient mon goût pour tout ce qui touche la terre: ses travaux, ses miracles saisonniers, sa permanente beauté. Nous lui devons la vie, il est donc natu-rel qu'on lui voue un amour filial. Et cet amour, aujourd'hui, se trouve accru de celui que nous

aujourd mit, se trouve accri de ceiti que nous portons à notre pays.

Pour ces raisons, j'eusse été heureuse de participer au Service agricole féminin si un âge trop certain ne faisait « barrage ». Mais, du moins — et c'est pour moi un grand plaisir — je puis dire combien est utile et bienfaisante à tous égards, l'aide proposée par les femures de la ville accession. l'aide proposée par les femmes de la ville aux femmes de la campagne. Les lectrices du Mouve-ment connaissent déjà les principaux aspects de l'entreprise, dont l'idée se réalisa pratiquement rentreprise, com ruce se reansa pranquement en 1939, lorsque la mobilisation générale, appe-lant les hommes sous les drapeaux, laissa les travatux des champs aux mains des paysannes. Aussi nous bornerons-nous à rappeler certains faits qu'il est bon de souligner, et, surtout, nous rappellerons à toutes celles qui désirent faire leur devoir national, « peu importe comment », disent-elles, que la Centrale d'aiule aux femmes

"Entre payses"



de la campagne, fondée il y a deux ans pour empêcher la dispersion des bonnes volontés, attend leur inscription! Toute personne âgée de 18 à 60 ans, jouissant d'une santé normale, peut offrir ses services qui seront acceptés avec gratitude. Outre la Centrale, il existe dans plusieurs de nos villes, à Berne, dans les Grisons, ailleurs encore, des « Groupes de travail féminin », qui facilitent le placement individuel. Des cours spéciaux ont été instaurés pour la formation de chefs de groupe (amies et conseillères) capables d'organiser la vie des camps. Prévu pour le cas où l'aide ne peut pas être logée convenablement là où elle travaille, le camp représente aussi une mesure de sécurité.

mesure de sécurité.

« Les aides, dit l'Information qui consacre son fascicule de mars au service féminin, vont le matin à 7 h. chez les paysans. Elles y prennent les repas, et à 20 h. rentrent au camp. La discipline n'est pas trop difficile à obtenir, quoique chez elles les jeunes filles jouissent de beaucoup plus de liberté. Elles laissent vite de côté fards et cigarettes... Elles sont fouchées par l'accueil des paysans, aiment travailler « dehors », des liens d'estime et d'amitié se forment entre elles et les à la santé des jeunes filles par la nourriture abondante et saine qu'elles reçoivent et, surtout, elles se rendent compte que l'approvisionnement du pays ne se fait pas sans peine ni sans effort ».

La première année où fonctionna le « service », le nombre des demandes fut inférieur à celui des offres. Actuellement le contraire se produit. Après une période d'essais et d'adaptation, certains malentendus se sont dissipés. La méfiance des pay-sans — en somme, compréhensible — a fait place à la confiance. Un rapprochement très opportun s'est opéré entre les citadines et les campagnars'est opéré entre les citadines et les campagnar-des. Ne sommes-nous pas toutes des «payses»? Enfin, on a instaûré le «service civil obliga-toire», lequel s'occupe de tout ce qui a rapport aux groupes de travail agricole. Ce service, dont la durée est de trois semaines, s'adresse en particulier aux apprentis et apprenties, ainsi-qu'aux jeunes ouvrières. Pour ces dernières, le séjour à la ferme est une sorte de vacance, l'ambiance pittoresque, le bon air, la découverte de la campagne compensant la fatigue des de la campagne compensant la fatigue des travaux. Il faut citer, aussi, l'Oeuvre de pla-cement à la campagne de la main-d'œuvre indi-viduelle que soutient «l'Action des stagiaires», créée par Pro Juventute. Ces stagiaires sont recrutées parmi les jeunes maîtresses d'école, assistantes sociales, etc. Engagées dans une ferme, assistantes sociates, etc. Linguese dais ine ferine, ou chez quelque propriétaire de cultures, elles ont l'occasion de faire des expériences qui seront fort utiles à leur future carrière. La plupart d'entre elles travaillent en qualité de volontaires. Si tel n'est pas le cas, une fondation d'entr'aide sociale offre un dédommagement à la stagiaire.

Il est entendu que les citadines ne connaissent rien à l'agriculture. Mais l'intelligence et la bonne volonté unies facilitent un apprentissage qui ne présente pas de difficultés marquantes puisqu'il faut aider, et non diriger. La cueillette des fruits.

# HOTEL COMTE **VEVEY - LA TOUR**

Confort - Belle situation - Jardin

l'arrachage des pommes de terre, la fenaison, tout cela s'apprend vite. D'autre part la jeune fille peut fournir une aide efficace en s'occupant des raccommodages, de la cuisine, en prenant soin de la basse-cour, en surveillant les enfants et la maison pendant que la mère de famille travaille



# Publications reques

Domaines Français. (Edit. des Trois Collines, Genève). Messages 1943, 6me éd. En vente à la libraire du Grand Passage. Broché: 6 fr.

« Des textes... réunis en 1943 par les soins de Jean Lescures, directeur de la revue Messages, à Paris, paraissent présentement en Suisse...» Nous sommes heureux d'écouter chez nous ces voix françaises: quelques poèmes, un peu hermétiques (pour mon entendement), quelques essais où nous retrouvons avec joie la clarté d'exposition et 'équilibre qui font la gloire des lettres françai-

A noter parmi ces dernières une brève étude de Mile Edith Thomas sur Christine de Pisan, sujet qui nous intéressera particulièrement, et qui est l'occasion d'évoquer les douleurs de la France au XVme siècle si semblables aux douleurs du temps présent, et de nourrir l'espérance en citant un poème de Christine sur Jeanne d'Arc:

L'an mil quatre cent vingt et neuf Reprint à luire le soleil...

Puisse bientôt reluire le soleil sur le domaine français afin que les messages de ses écrivains nous parviennent, non plus abrégés et pauvrement tassés en un seul volume comme ici, mais abondants et libres comme jadis!

ch. Windecke: L'Ascension de Staline du sémi-naire au Kremlin. (Ed. originale en allemand chez Scherz, à Berne, 1943). Delachaux et Nies-tlé, édit, Neuchâtel et Paris, 1 vol. br. 6 fr. relié, 9 fr.

Tous ceux qui veulent comprendre l'évolution politique de la Russie pendant les vingt-cinq dernières années doivent lire l'Ascension de Staline. Ils verront que, là-bas, depuis cinquante ans, un homme poursuit un dessein inflexible avec un égal mépris du danger, de la souffrance, des hommes et des principes. Tandis que d'au-tres, en exil, préparaient la théorie de l'Etat futur, lui, toujours sur place, éduquait et groupait les ouvriers, citoyens à venir de l'immense républi-que. C'est lui qui, dès 1898, trame tous les complots, tous les attentats, c'est lui, ce montagnard georgien, qui triomphe des adversaires de la révolution de 17, lui encore qui organise la république des Soviets d'après les plans de Lé-

nine, lui toujours qui dirige la campagne gigantesque que mènent les armées russes depuis

Demain lorsqu'on tentera de réorganiser l'Eu-rope, ce champion de première force se mesurera avec d'autres sur l'échiquier du monde; ne vautil pas la peine d'apprendre un peu dès mainte-nant à connaître sa tactique?

A. W.-G.

The state of the s

Hélène Claparède: Evocation. (Tolstoï, Spir Nietzsche, Rilke). Librairie de l'Université Genève.

Il est réconfortant de se retremper dans le souvenir de nobles penseurs, autant qu'il est triste de constater combien peu ils ont été écoutés, ou encore à quel point — dit Mme Claparède — certaines de leurs théories ont été faussement interprétées, ont été exploitées: tel le cas de Nietzsche.

Les trois récits réunis en brochure ont paru dans diverses publications, à des dates diverses Ils ont comme lien l'intérêt manifesté par chacun de ces hommes illustres à l'égard du philo-sophe Spir, père de l'auteur. C'est d'abord: Une journée chez Léon Tolstoï, quand M™ Claparède et son mari furent reçus à Yasnaia Poliana — évocation qui s'achève par une longu Poliana — évocation qui s'achève par une longue lettre autographe de Tolstoï. Le second récit est consacré à Frédéric Nietzsche, et le troisième, qui débute par une longue lettre, d'une fine et char-mante écriture, de Rainer Maria Rilke à M<sup>me</sup> Claparède, fait revivre ce poète mystique et délicieux. Enfin, un « Appendice » intitulé Voix d'outre-tombe, renferme des citations de Nietzsche et de Spir.

Arthur Welton: *Prières polonaises*. Dessins d Fritz Pauli. Editions des Trois Collines, Ge nève 1944.

« Dans la nuit, des sanglots ont quitté la «Dans la nail, des sangtois ont quitte la terre pour témoigner de la grandeur des souf-frances que les ténèbres n'arrivent pas à couvrir ». Lignes citées par la Maison d'édition sur la couverture et qui résument le contenu de cette dé chirante publication, illustrée de dessins drama tiquement suggestifs.

tquement suggestits.

Prières polonaises, trempées de larmes, lourdes de supplications et qui, plus d'une fois, expriment cette autre aspiration sublime: pouvoir
ne plus hair! « O Reine des cieux! nous ne demandons rien que des cœurs qui ne soient plus agités par la haine, afin que s'y réflète un peu la lueur de votre grâce divine...» Et encore, de la prière d'un prêtre: «Secoué

par l'exécration de nos ennemis, je viens chercher auprès de vous, Reine des anges, la paix et l'amour, car vous êtes l'aurore, et par votre grâce, je vaincrai l'ombre de la haine; vous êtes l matin et mon espérance est claire comme votre matin et mon esperance est ciaire comme votre tendresse. Vous êtes le midi et votre feu donne à mon âme la vie et la chaleur; vous êtes le soir où rayonne la lumière douce de la paix. Vous êtes la nuit, le sépulcre qui reçoit le fardeau de

Cris de douleur d'un peuple martyre, invoca-tion des forces spirituelles, ardente aspiration 

Pages suisses, Kundig, Genève. Nº 17: Pierre BOUFFARD: L'Helvétie romaine. Nº 18: Mau-rice BAER: La ligne du St. Gotthard. Le cahier: 80 centimes.

aux champs. L'Aide à la campagne s'efforce d'effectuer ses placements au gré de tous, en utilisant au mieux les capacités de chacune. Cette « or-chestration » ne va pas sans de nombreuses difficultés. Mais, encore une fois, le désir de bien faire est dans l'air. Une belle activité féminine s'est révélée et son caractère durable semble

Nous ne pensons pas que l'aide de la ville à la campagne doive être assimilée aux œuvres de guerre. L'épreuve qui désole notre temps a simplement hâté le développement d'un principe existant. On peut espérer que celui-ci se perpé-tuera quand le monde, rendu à la paix, retrouvera tuera quand le monde, rendu à la pais, retrouvera ses cadences normales. L'expérience de ces dernières années prouve la nécessité d'intensifier nos cultures afin d'assurer l'indépendance économique de notre pays dans une plus large mesure. Au point de vue social, la ville a trop longtemps ignoré la campagne ; et la campagne connaît mal la ville. Il faut que les femmes des cités sachent à quel dur labeur sont assujeties les ouvières des champs qui fournissent à une mendé. vrières des champs qui fournissent à nos marchés les légumes, les fruits, les denrées dont l'ap-port conditionne la santé publique. Mais il est nécessaire aussi, que les paysannes sachent que nous avons nos soucis, et qu'ils sont peut-être plus amers que les leurs. Nous n'avons pas, pour les apaiser, la compagnie des libres paysages, ni le contact direct avec la nature où l'Infini est enclos dans un grain de blé, dans la grappe qui pend cep, dans tout ce qui jaillit du sol, au gré de la pluie et du soleil.

Bénies soient les mains qui mettent leur joie à te servir, terre heureuse, terre libre de mon-pays!

Renée Gos

# Apprivoisons les chiffres...

...Et des chiffres qui nous concernent di-rectement! puisqu'ils établissent la réparti-tion de nos abonnées suivant les cantons. Voici ce pourcentage:

Genève				38,3	0/
Vaud	1.			28,9	0
Neuchâtel		 	 	11,1	0/
Berne				9,	
Bâle et Zurich				6,2	0/
Autres cantons				5,4	0/
Etranger				0,9	0

Total (moins trois dixièmes qui se sont perdus en fin de calcul . 99,7 %

A chacune de nos lectrices de faire ses commentaires, et de constaler là où notre propagande a besoin d'être intensifiée. Il faut aussi relever que la Suisse allemande — sans mettre à part le Jura bernois dont le relevé n'a pas été fait séparément — fournit un cinquième de notre effectif, ce qui est un joli





## Glané dans la presse...

Les "W. A. A, F."

Ces bizarres initiales traduisent simplement, comme le savent plusieurs de nos lectrices, Pactivité de l'Armée féminime britannique des Forces aériennes (Women's Auxiliary Air Force), Nous cueillons à leur sujet ce joli croquis dans le Journal de Genève:

Journal de Genève:

Lorsque, au milieu de la nuit, le sifflement augu de la sirène retentit soudain, vous songez entre deux soupirs: «C'est Jerry qui s'exaspère, à quoi bon se déranger...» Vous retournez la tête sur l'oreiller et d'emblée le sommeil vous gagne. Et si l'on peut dormir tranquille en se sachant bien défendu, c'est qu'au dehors des hommes et des femmes sont à leur poste, en particulier les jeunes W. A. A. F. (Women's Auxiliary Air Force) de l'aviation auxiliaire féminine; elles veillent sur leurs ballons de barrage qui forment un toit protecteur au-dessus de la capitale. capitale.

Alertées les premières, elles enfilent salo-pette, manteau ciré, bottes de caoutchouc, gants de cuir et casque militaire, car il s'agit souvent

de lutter contre les éléments, de résister vent, à la pluie, à l'orage ou d'éviter les éclats d'obus qui peuvent leur retomber sur la tête. Soit qu'elles doivent rapidement le faire des cendre, le coucher comme elles disent: bedding tit, soit qu'elles s'efforcent de le maintenir à la hauteur voulue, de veiller à ce qu'il ne s'en-flamme et ne s'enchevêtre pas dans les câbles et es cordages, en cas d'alerte, elles ne le quittent as des yeux, leur précieux ballon. Celles qui manœvrent les ballons de barra-

ge sont des jeunes filles solides et de caractère décidé, âgées de 18 à 20 ans, en excellente santé, habituées à la vie de plein air et ne redoutant ni les intempéries ni les nuits sans sommeil. En tant que W.A.A.F., elles passent tout d'abord par un entraînement disciplinaire de quinze jours dans une caserne où elles font l'exquinze jours dans une caserne ou clies ton l'ex-ercice militaire, suivent des cours divers et sont équipées dans le même uniforme bleu que la R.A.F., avec la seule différence qu'elles portent des jupes, des bas de coton gris et une casquette plus féminite. Leurs grades sont identiques ainsi que leurs décorations. Les jeunes recrues qui s'engagent volontairement comme « Balloons operators » suivent un cours spécial de onze semaines, interrompu par huit jours de congé. Pendant cette période d'instruction, elles voient comment se fabrique un ballon, apprennent à en connaître l'extérieur en s'y faufilant, et de cette façon se familiarisent avec chacune des parties qui le composent. Un des officiers insparties qui le composein. On des princies in tructeurs me dit qu'il est très important, lors-qu'on enseigne des femmes, de leur expliquer la raison de chaque opération. « Un homme vous croit sur parole, mais pour une femme, un ordre ne suffit pas ; elle veut savoir pourquoi elle fait les choses, sinon son zèle se refroidit et vous êtes perdu ».

Dès lors, elles sont envoyées à leur poste et, i possible, dans les environs des centres qu'elles choisissent afin de pouvoir passer leurs soirées en famille. Habitant sur l'emplacement même de leur ballon de barrage, dans des baraquements ou des sous-sols de bâtiments réquisitionnés par le ministère de l'Air, elles se suffisent entièrement infinister de l'Ari, elles se surficie du determent à elles-mêmes grâces aux rations qui leur sont dé-livrées chaque jour par les soins du gouvernement. Elles travaillent par équipes de huit sous les or-Elles travaillent par equipes de nuit sous les ordres d'un caporal W.A.A.F. qui dirige les opéra-tions; deux d'entre elles s'occupent alternative-ment du ménage, car chaque opérateur doit pou-voir aussi bien cuisiner, nettoyer, jardiner que manier le treuil pour faire monter ou descendre le ballon, vérifier le moteur, réparer les câbles et cordages, confectionner des nœuds spéciaux compliqués, entretenir le tissu soyeux et dé-licat du ballon, bref être à même d'exécuter n'importe quel travail.

Depuis dix-huit mois, les W.A.A.F. ont remplacé 99 % des hommes de la R. A. F. dans les sta-tions de ballons de barrage; elles se sont montrées endurantes, énergiques, car cette vie sou trees endurantes; energiques, car cette ve survent monotone, parfois fatigante, n'est pas fou-jours facile. Mais elles sont fières de prouver aux officiers de la R.A.F. qui passent les ins-pecter chaque jour combien elles sont à la hau-teur de leur tâche et satisfaites de leur sort.

#### Le vote des femmes

De notre confrère qui signe Gilles dans le Journal du Jura, ces quelques lignes — qui ré-

pondent à la déclaration des Jeunesses radicales vaudoises dont a parlé notre journal — à jaire lire et méditer autour de nous :

J'ai été contre le droit de vote de la femme.

J'ai été contre le droit de vote de la femme. La vie m'a fait changer d'avis.

Dans de nombreux cas, la femme n'est pasprotégée ou mal protégée. Elle doit s'en remettre
à la bonne volonté de l'homme. Si, comme nousmêmes, elle disposait d'une carte d'électeur, d'une heure à l'autre, elle verrait à ses pieds, deux cents candidats au Conseil national, au Grand Conseil, voire au Conseil de ville et au Conseil municipal prêts à se jeter au feu pour « la juste défense de vos intérêts ». On verrait des meneurs s'indigner au spectacle de ceci, réclamer avec véhémence que tel scandale cesse. Car, des faits courants aujourd'hui, « contre lesquels on ne peut courants aujourd'hui, « contre lesqueis on ne peut malheureusement rien pour le moment », deviendraient des « scandales » sous la coupole du Palais fédéral. Les petites questions pleuvraient et les postulats jetteraient les motions, sinon l'émotion, dans le Parlement.

Tout cela, parce que la femme disposerait d'un path l'her bergirus.

netit droit magique.

#### En surnombre ...

En surnombre...

Grâce soient rendues au. Passant de la Suisse— qui nous permetira, puisque nous le remercions, de trahir le pseudonyme qui 'cache son nom (M. Marcel Rossel) — pour avoir porté devant un cercle de lecteurs, bien plus étendu que celui que nous pourrions atteindre, les conséquences de la statistique établissant le surnombre des femmes dans notre population. Car sa voix, à lui, a beaucoup plus de chance d'être entendue que la nôtre, et nous tenons à lui dire notre reconnaissance.

...On manifeste parfois quelque mauvaise hu-